



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2850

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Ouverture de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burrecand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2850**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Ouverture de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Rillieux la Pape - GPV Ville nouvelle fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

La Ville nouvelle de Rillieux la Pape a été retenue, le 15 décembre 2014, par le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Conformément au cadre réglementaire issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape fait l'objet d'une concertation préalable avec les habitants ouverte par la délibération n° 2016-1002 du 1^{er} février 2016.

I - Rappel du contexte et des objectifs du projet de renouvellement urbain

Créée en 1973 par la fusion des 2 Communes Rillieux et Crépieux la Pape, la Commune de Rillieux la Pape se caractérise par sa Ville nouvelle, construite dans l'interstice entre ces 2 bourgs, entre les années 1950 et 1970.

La moitié des habitants de la Commune habite dans la Ville nouvelle. Alors que le taux de logement social de la Commune est de 54,5 %, il s'élève à 72 % dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville.

La Ville nouvelle se caractérise par plusieurs sous-quartiers qui n'ont pas tous les mêmes caractéristiques : 2 quartiers sont composés à 100 % d'habitat social (Alagniers et Velette), un quartier a été fortement réhabilité dans le cadre de l'ANRU 1 (Semailles). Le quartier des Alagniers n'a pas du tout été impacté par le 1^{er} programme de renouvellement urbain : bâti vieillissant et présentant parfois des problèmes techniques importants, la trame urbaine en "escargot" est à l'origine d'un enclavement fort de certains secteurs, l'automobile y est omniprésente, les circulations et le repérage y sont complexes.

Les enjeux à long terme, identifiés dans le cadre du NPNRU, sont les suivants :

- diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain sur la Commune,
- valoriser et restructurer la partie est de la Ville nouvelle pour en faire un véritable quartier de ville et profiter ainsi des potentialités offertes par le site de Sermenaz, dont l'urbanisation démarre dans le cadre de l'opération d'aménagement des Balcons de Sermenaz (ANRU 1),
- créer une centralité forte et attractive de Rillieux la Pape sur le secteur du Bottet, avec les liens nécessaires vers le bourg de Rillieux la Pape et les autres quartiers, notamment, celui de la Velette,
- réunifier l'ensemble des quartiers qui composent Rillieux la Pape et favoriser, notamment, une meilleure intégration de la Ville nouvelle au reste de la Commune.

La convention ANRU 1 est intervenue principalement sur la partie est de la Ville nouvelle (quartiers Semailles et Velette). Des démolitions (351 logements) ont permis de désenclaver les quartiers, requalifier et créer des espaces publics. 112 logements construits ont apporté une nouvelle offre locative sociale dans le cadre de la reconstitution du logement social démoli, sur le secteur des Semailles et Velette, ainsi que 65 logements sur Balcons de Sermenaz livrés sur cette fin d'année 2018. Des réhabilitations importantes ont été mises en œuvre (1 355 logements sur les secteurs Semailles - Ravel - Bottet - avenue de l'Europe et Velette), offrant une attractivité nouvelle des logements existants. Deux opérations d'aménagement sont lancées sur Balcons de Sermenaz (500 logements) et Bottet-Verchères (150 logements avec RDC commerciaux). Cette dernière marque le début d'une évolution profonde de tout le quartier du Bottet qui sera, à terme, le centre-ville de Rillieux la Pape.

Ainsi, l'action des collectivités et des partenaires sur le temps de la 2^{ème} convention se focalise, entre autres, sur le secteur du Bottet pour le confortement de la centralité de la ville pour concevoir un véritable centre-ville, avec l'ensemble des fonctions culturelles, commerciales et administratives.

L'avancement de l'opération Bottet-Verchères permet de lancer la phase opérationnelle de l'opération centre-ville et de poursuivre la mutation du secteur.

L'objet de cette délibération est de préciser les objectifs du projet opérationnel centre-ville et de définir les modalités de la concertation préalable en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

II - Les objectifs du projet

L'avancée des études de faisabilité permet de préciser les objectifs poursuivis à travers l'opération soit :

- offrir une diversité d'offre de logements (logements en locatif et accession sociale, en locatif et accession libre),
- structurer et développer l'offre commerciale et de service (poursuite du linéaire commercial avenue de l'Europe),
- créer des espaces publics de centralité,
- améliorer le maillage viaire,
- désenclaver les équipements,
- restructurer l'offre de stationnement à l'échelle du centre-ville.

III - Les modalités de concertation préalable

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes.

Un dossier de concertation sera mis à disposition du public comprenant notamment :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre du projet centre-ville,
- une notice de présentation du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Il est précisé que le périmètre du projet soumis à concertation est délimité, conformément au plan ci-annexé, comme suit :

- au nord : la rue du Bottet et la rue Ampère au droit de la rue de Madrid,
- à l'ouest : la rue Ampère,
- au sud : l'avenue de l'Europe,
- à l'est : la rue de Madrid et le prolongement de l'avenue Général Leclerc au pied de l'immeuble sis 5 rue du Bottet.

Ce dossier pourra être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet.

Ce dossier de concertation préalable sera mis à la disposition du public dans les lieux suivants aux heures habituelles d'ouverture au public :

- aux emplacements réservés à cet effet à :

- . l'Hôtel de la Métropole 20 rue du lac, 69003 Lyon,
- . l'Hôtel de Ville de Rillieux la Pape 165 rue Ampère, 69140 Rillieux la Pape ;

- à la Maison du projet de Rillieux la Pape 81 avenue de l'Europe, 69140 Rillieux la Pape :

. des permanences d'information seront assurées à la Maison du projet de Rillieux la Pape par l'équipe du GPV 2 fois par semaine, les mercredis de 16h00 à 18h00 et les vendredis de 15h00 à 17h00.

Le conseil citoyen sera sollicité sur cette concertation et la production issue des échanges sera versée au cahier destiné à recueillir les observations du public.

La concertation préalable réglementaire est ouverte pour une durée qui ne pourra être inférieure à un mois.

Un avis administratif annoncera la date d'ouverture et de clôture de la concertation. Il fera l'objet d'une parution dans un journal local diffusé dans le département et sera affiché aux emplacements prévus à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et à l'Hôtel de Ville de Rillieux la Pape avant la date d'ouverture de la concertation de cette dernière.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle du projet seront précisées ultérieurement.

Par ailleurs, par une décision du 30 mars 2018, l'autorité environnementale a dispensé le projet d'évaluation environnementale ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement centre-ville à Rillieux la Pape.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, et à poursuivre le projet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.